

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALENTIN  
LE 6 FÉVRIER 2023**

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue lundi le 6 février 2023, à 20 heures 00 minute, dans la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents :

Monsieur Gaétan Fortin, conseiller;  
Madame Michelle Richer, conseillère;  
Monsieur Luc Van Velzen, conseiller;  
Monsieur Pierre Vallières, conseiller.

Monsieur Paolo Girard, conseiller, a informé la directrice générale de son absence.

Monsieur Pierre Chamberland, maire, a informé la directrice générale de son absence.

Siégeant sous la présidence de Madame Nicole Lussier, maire-suppléant.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale et greffière-trésorière est présente.

Le quorum est constaté et l'assemblée est ouverte à 20:00 heures par Madame Nicole Lussier, maire-suppléant.

2023-02-024

Adoption de l'ordre du jour –

Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'adopter l'ordre du jour.

*Les membres du Conseil se réservent le droit d'ajouter des items au besoin.*

2023-02-025

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2023 –

Sur la proposition de Monsieur Gaétan Fortin, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2023.

2023-02-026

Liste des comptes à payer découlant de mandats ou contrats –

Sur la proposition de Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser le paiement des comptes découlant de mandats ou résolutions à savoir :

<u>Fournisseurs</u>	<u># Factures</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>
- Eurofins Environex	840433	analyse d'eau	251.80\$
- Anachem Ltée	7817	nett./vidange toilette en béton déc.	144.77\$
- Anachem Ltée	8104	nett./vidange toilette en béton janv.	193.02\$
- J.L.M. Inc.		1726 sel et abrasif au 31/01/2023	7,329.68\$
- J.L.M. Inc.	1686	contrat déneigement 3 de 6	22,995.00\$
- Diana Lussier Pelletier	328605	entretien janvier 2023	1,724.63\$
- Tourisme Montérégie	765	adhésion 2023	494.39\$
- UPA Montérégie	1401G00755	Gala Agristars 2023	500.00\$

TOTAL : 33,633.29 \$

2023-02-027

Acceptation des comptes à payer en février 2023 (document 1-A)-  
CONSIDÉRANT les comptes et factures élaborées au 6 février 2023 au montant de 53,336.40\$ le tout tel qu'il appert au document 1-A joint au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michelle Richer, conseillère, et résolu à l'unanimité du Conseil d'approuver les comptes et factures du mois de janvier 2023 au montant de 53,336.40\$ à être payés en février 2023, le tout tel qu'il appert au document 1-A joint au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante et qu'en conséquence, la greffière-trésorière soit autorisée à émettre les paiements y relatifs.

2023-02-028

Dépenses du maire, de la directrice générale et/ou du directeur général adjoint –

Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'accepter les dépenses effectuées par le maire, la directrice générale ou le directeur général adjoint au montant 578.74\$ à savoir :

<u>Nom Fournisseur</u>	<u>Raison</u>	<u>Montant</u>
Visa		
- Coop Unifrontières	cordon lumineux rouge	240.69\$
- Pizzeria St-Blaise	souper de travail	85.48\$
- Poste Canada	envoi recommandé	12.44\$
- RACJ	permis alcool Festival	30.25\$
- RACJ	permis alcool Festival	111.00\$
- Fleuriste Art Déco	corbeille funéraires	98.88\$

2023-02-029

Certificat de disponibilité des fonds de la greffière-trésorière –  
*La greffière-trésorière fait lecture du certificat de disponibilité des fonds de la municipalité et le certificat est déposé.*

Sur la proposition de Monsieur Gaétan Fortin, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de constater le dépôt du certificat de disponibilité des fonds déposé par la greffière-trésorière.

*Je soussignée certifie par les présentes que des crédits sont disponibles pour acquitter la liste de comptes approuvés et à payer.*

Brigitte Garceau  
Greffière-trésorière

2023-02-030

Dépôt Plan de Mise en Oeuvre An 5 –

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération de la MRC du Haut-Richelieu est entré en vigueur le 23 février 2018;

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité doit produire un rapport annuel d'activités, tel que prescrit par l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité publique a autorisé la réalisation du rapport annuel d'activités selon la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre ;

CONSIDÉRANT QUE le rapport annuel d'activités présente la part de réalisation des actions prévues au plan de mise en œuvre (PMO) ainsi que des indicateurs et des statistiques;

CONSIDÉRANT QUE le rapport annuel d'activités de l'an 5, couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022, a été complété par le directeur du service de sécurité incendie de la municipalité de Saint-Valentin ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la municipalité de Saint-Valentin ont pris connaissance dudit rapport ;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Monsieur Pierre Vallières, conseiller, et résolu à l'unanimité du Conseil, que la municipalité de Saint-Valentin adopte le rapport annuel d'activités de l'An 5, en lien avec le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération et autorise sa transmission à la MRC du Haut-Richelieu. Cette dernière consolidera l'ensemble des rapports annuels d'activités des municipalités de la MRC et le transmettra par la suite au ministère de la Sécurité publique.

2023-02-031

Renouvellement adhésion ADMQ 2023 –

Sur la proposition de Madame Michelle Richer, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser le renouvellement des adhésions et des assurances de Madame Brigitte Garceau à l'Association des directeurs municipaux du Québec pour l'année 2023 au coût de 909.00\$ plus les taxes applicables.

2023-02-032

Puits : Autorisation début des procédures –

Sur la proposition de Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser le début des procédures d'appel d'offre pour les besoins d'un hydrogéologue pour un nouveau puit sur le terrain municipal.

2023-02-033

Proanima : Rapport de données 2022 –

Sur la proposition de Madame Michelle Richer, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil de constater le dépôt du rapport des données de 2022 reçu de la firme Proanima.

2023-02-034

Fabrique Saint-Valentin : Location espace garage année 2023 –

Sur la proposition de Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser le paiement à la Fabrique de Saint-Valentin au coût de 1,200.00\$ pour l'année 2023, pour la location d'espace dans le garage de la Fabrique.

2023-02-035

Correspondance –

Sur la proposition de Monsieur Gaétan Fortin, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de constater le dépôt de la correspondance suivante :

1. CN : Remerciement et livre commémoratif du 100<sup>e</sup> anniversaire;
2. Municipalité de Mont-Saint-Grégoire : Demande de rencontre avec Transport adapté du Haut-Richelieu

2023-02-036

Journée 2 février, remis Certificat à M. Chamberland par le Ministre des affaires étrangère du Japon : Autorisation paiement de factures –

Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des factures pour

l'évènement tenue le 2 février en l'honneur de M. Pierre Chamberland, qui a reçu un hommage du Ministre des affaires étrangères du Japon remis par le Consul du Japon de Montréal :

- L. B. Production : 1,117.56\$ Décoration salle, services d'audio et services aux tables ;
- Serge Gibeau : 174.65\$ Remboursement achat de 2 cloches «Ames sœurs».

2023-02-037

Levée de la séance ordinaire –

Sur la proposition de Madame Michelle Richer, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil de lever la séance ordinaire à 20:13 heures.

Je, Nicole Lussier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Nicole Lussier  
Maire-suppléant

---

Brigitte Garceau  
Greffière-trésorière